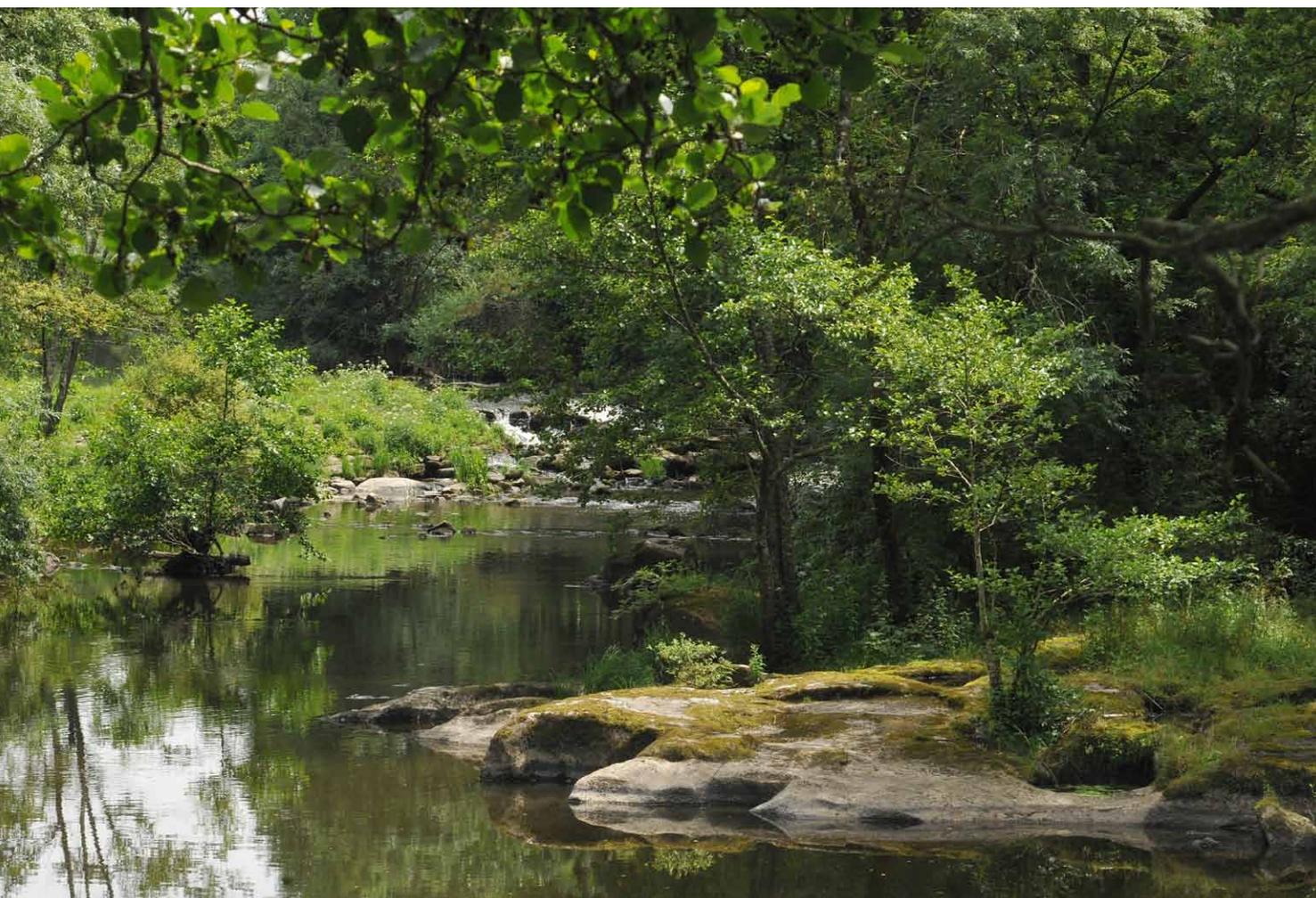


Rapport d'activité 2013

*Ensemble,
participons à la gestion de l'eau et à la valorisation du territoire*



La Maine à Aigrefeuille (44) © Patrick TRECUL



Je vous invite à découvrir, dans ce rapport, l'activité de l'Établissement Public Territorial de Bassin de la Sèvre Nantaise pour l'année 2013. Celle-ci a été riche pour plusieurs raisons.

L'EPTB Sèvre Nantaise s'est constitué en Syndicat mixte à compter du 1^{er} janvier 2013. Il remplace l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise. Cette création permet de rassembler les départements, les syndicats de rivière et les collectivités ayant compétence en gestion des milieux aquatiques au sein d'une même entité afin de développer une cohérence entre la stratégie portée à l'échelle du bassin versant et l'action locale pour le volet milieux aquatiques.

Pour poursuivre la dynamique engagée sur la partie amont du bassin versant, et notamment sur l'Ouin, une réflexion a été menée afin d'établir un partenariat entre la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et l'EPTB.

En parallèle, l'Association de la Sèvre Nantaise et de ses affluents, créée en 1978, a été dissoute car elle a rempli ses missions avec succès. Aussi, l'activité de valorisation des cours d'eau, comprenant la randonnée pédestre et les moulins, est transférée à l'EPTB.

L'année 2013 restera une année marquante dans la politique de la gestion de la ressource en eau avec la finalisation du Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE). Celui-ci a été adopté par la commission locale de l'eau le 29 août 2013. Une fois le SAGE arrêté par le Préfet, il sera notre fil conducteur pour les années à venir pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, la réduction des inondations, la gestion quantitative de la ressource en eau et la valorisation des cours d'eau.

Au cours de cette année, le Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable de la Région Ouest de Cholet (SIAEP ROC) a confié à l'EPTB l'élaboration du programme d'actions à mettre en place sur le bassin d'alimentation du captage du Longeron (770 km²), qui est un captage prioritaire « Grenelle ».

Les cours d'eau font également l'objet de toute notre attention. L'EPTB a réalisé un important travail d'analyse des cours d'eau et des travaux menés dans le cadre des Contrats Restauration Entretien (CRE). Ce bilan croisé aux données de l'observatoire permet de définir des zones d'interventions prioritaires et d'élaborer le programme d'actions du prochain Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA).

Enfin, l'EPTB Sèvre Nantaise a choisi un site emblématique à Clisson pour y développer un centre de ressources et implanter son siège, et ainsi permettre d'être au cœur du bassin versant et à proximité de nos partenaires. En 2013, les études et les plans ont été finalisés, le permis de construire a été obtenu et les marchés publics notifiés. L'installation est prévue en début d'année 2015.

Un programme dense s'annonce pour l'année 2014 avec, notamment, des actions pour la prévention des inondations, un plan de réduction des pesticides, une adoption du SAGE accompagnée d'une communication spécifique pour l'enquête publique et la définition d'un programme sur les milieux aquatiques.

Le programme d'activités de l'EPTB se réalise grâce aux nombreux partenariats et aux soutiens financiers. Je remercie très chaleureusement tous les acteurs pour leur collaboration, et également toute l'équipe de l'EPTB pour les contributions et assistances apportées.

Toutefois, compte-tenu des évolutions législatives avec, notamment, la création de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) », l'EPTB va devoir s'adapter, revoir la structuration territoriale et répondre à de nouvelles sollicitations.

L'EPTB est considéré comme un acteur de référence en matière de politique de l'eau et des milieux aquatiques. La pertinence de la gestion par bassin versant, la seule à même d'apporter la cohérence pour ces espaces, doit être renforcée.

Aussi, je compte sur chacun de nos partenaires pour élaborer un dispositif ambitieux, avec une administration solide à proximité de tous et un vrai projet de territoire.

Je vous remercie pour votre engagement dans notre communauté de destins.

Jean-Pierre Chavassieux

Président de l'Établissement Public Territorial
du Bassin de la Sèvre Nantaise

2013

Sommaire

2013 : les faits marquants

- | | | |
|----------|---|-------------|
| 1 | Le bassin versant de la Sèvre Nantaise et l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise | P 5 |
| | <ul style="list-style-type: none">• Le bassin versant : un faisceau de rivières• L'Établissement Public Territorial de Bassin : faisons connaissance | |
| 2 | Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et ses programmes d'actions | P 9 |
| | <ul style="list-style-type: none">• La révision du SAGE : une opportunité pour l'actualiser• Composition de la commission locale de l'eau• Etudes dans le cadre de la révision du SAGE• La mise en œuvre du SAGE | |
| 3 | Les actions menées en 2013 | P 13 |
| | <ul style="list-style-type: none">• Améliorer la qualité de l'eau• Entretien et améliorer les milieux aquatiques• Réduire le risque d'inondations• Améliorer la connaissance et suivre l'évolution du bassin versant• Valoriser le patrimoine• Informer et sensibiliser pour mieux préserver les cours d'eau | |
| 4 | Vie et fonctionnement de la structure | P 27 |
| | <ul style="list-style-type: none">• L'équipe de l'EPTB• Le budget | |

2013

Les faits marquants



Février
Partenariat avec
la Fondation du Patrimoine
> Clisson (44)



Mars - Avril
Concertation à l'échelle des sous-bassins
pour la révision du SAGE
> St Mesmin (79), St-Aubin-des-Ormeaux (85),
St-Christophe-du-Bois (49), Monnières (44),
La Guyonnière (85)

Juin
1^{er} échange amont-aval entre les
écoles de Monnières (44) et de
Cerizay (79)
> Monnières (44)



Juillet
Journée des élus
> Montravers, Cerizay,
La Forêt-sur-Sèvre (79)



Octobre
Dissolution de l'ASNA
> Mortagne-sur-Sèvre (85)



Septembre
Journées Européennes du patrimoine
> La Forêt-sur-Sèvre (79)



Octobre
Consultation sur le projet
de SAGE



Septembre
Travail de terrain pour le bilan du
Contrat Restauration Entretien

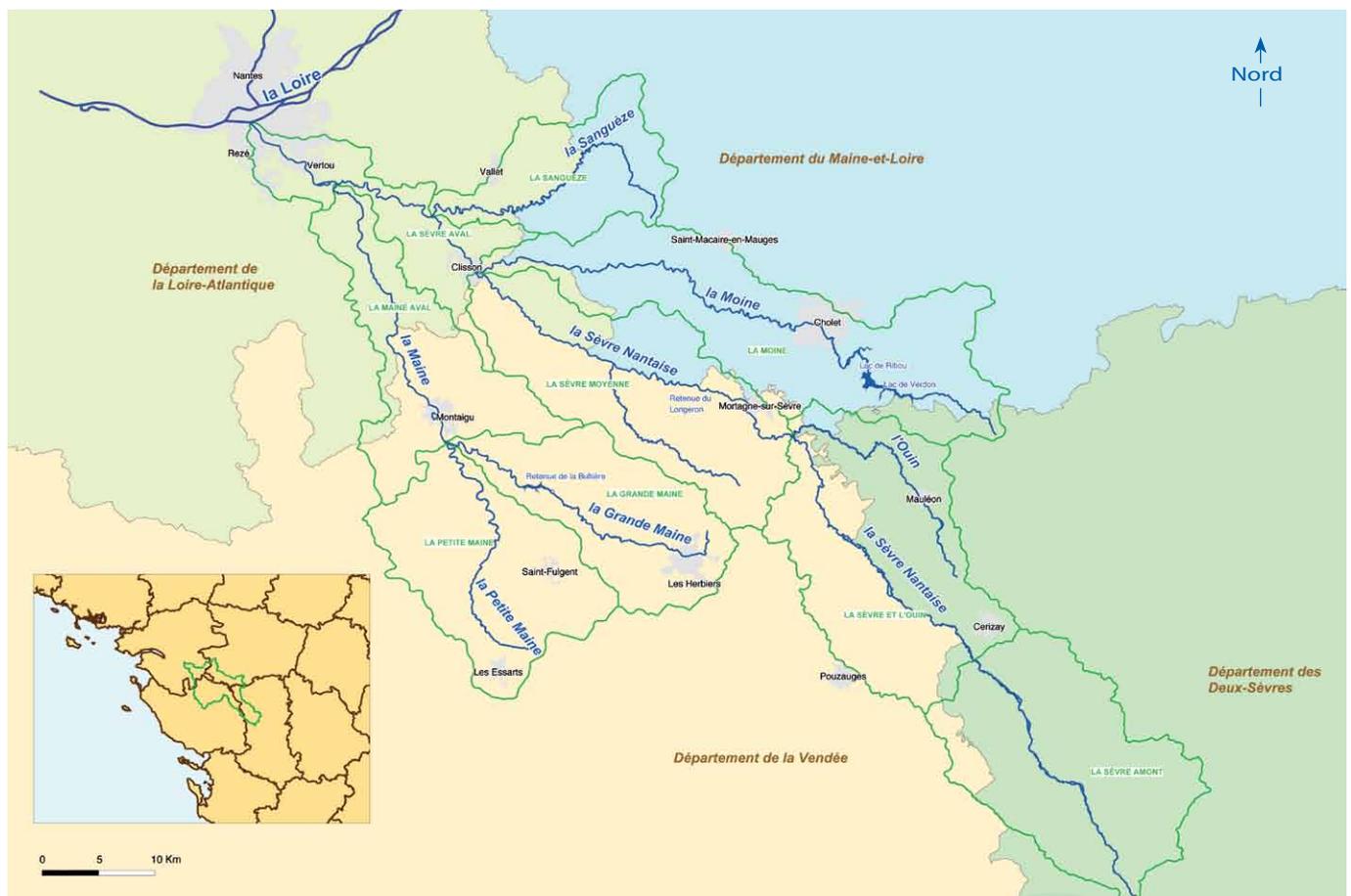
1 Le bassin versant de la Sèvre Nantaise et l'Établissement Public Territorial de Bassin



Le bassin versant de la Sèvre Nantaise

Un faisceau de rivières

La Sèvre Nantaise est le dernier grand affluent de la Loire. La Sèvre Nantaise, l'Ouin, la Moine, la Sanguèze et la Maine et des réseaux secondaires, portent à plus de 2 000 km le linéaire de rivières et ruisseaux du bassin versant de la Sèvre Nantaise. Son territoire d'environ 2 350 km² couvre 143 communes, réparties sur quatre départements : la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres et la Vendée et deux régions administratives : les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes.



Chiffres clés

2 350 km²

2 300 km
de cours d'eau

4 départements

316 000
habitants

2 régions

143
communes

1 SAGE

dont 314 km
de cours d'eau
principaux

23 établissements publics
de coopération intercommunale

Le Syndicat mixte EPTB Sèvre Nantaise : animateur de la stratégie liée à la gestion de l'eau

Faisons connaissance



Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Syndicat mixte Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise succède à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise créée en 1985.

L'EPTB Sèvre Nantaise, reconnu Établissement Public Territorial de Bassin, comprend les départements de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée ainsi que les collectivités gestionnaires de cours d'eau, notamment les syndicats de rivière.

Le périmètre d'action de l'EPTB correspond au périmètre du bassin versant de la Sèvre Nantaise.

L'EPTB Sèvre Nantaise veille au maintien et au développement d'une cohérence de la gestion de l'eau du bassin versant. Des sources jusqu'à la confluence avec la Loire, il assure un rôle de coordination, d'animation, d'information, de conseil pour l'ensemble des acteurs de l'eau, notamment les collectivités membres. Dans ce cadre, il co-construit des programmes d'actions avec ces partenaires.

Plus particulièrement, l'EPTB est chargé de :

- fédérer les acteurs du bassin versant,
- améliorer la qualité de la rivière,
- lutter contre les pollutions,
- entretenir et restaurer les milieux aquatiques,
- prévenir les inondations,
- valoriser le patrimoine,
- informer, sensibiliser et communiquer.

L'EPTB Sèvre Nantaise est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). A ce titre, il est chargé du secrétariat de la CLE, de son animation et de la maîtrise d'ouvrage d'études pour accompagner la mise en œuvre du SAGE.

Une reconnaissance des EPTB inscrite dans la loi

37 EPTB à l'échelle nationale

Les EPTB ont été reconnus dans la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques, comme acteurs officiels de la politique de l'eau. Au nombre de 37, ils interviennent dans trois domaines : l'eau, l'environnement et le patrimoine.

Les traits caractéristiques des EPTB :

- ce sont des groupements de collectivités ;
- leur périmètre d'intervention correspond à l'ensemble d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique ;

- leur objectif est de faciliter la gestion équilibrée en eau et notamment la prévention des inondations, l'entretien et la restauration des cours d'eau, la protection des milieux aquatiques, l'amélioration de la qualité de l'eau.

Suite à la création du Syndicat mixte EPTB Sèvre Nantaise, une nouvelle demande de reconnaissance a été faite. Ainsi, le 3 mai 2013, le Syndicat mixte Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise a été reconnu "Établissement Public Territorial de Bassin" par le Préfet du bassin Loire Bretagne.

Les relations entre l'EPTB Sèvre Nantaise et les acteurs de l'eau

Au-delà des statuts de l'EPTB Sèvre Nantaise, le président de l'EPTB et les gestionnaires des cours d'eau, tels que les syndicats de rivière, ont souhaité matérialiser leur partenariat. L'objectif est de définir les engagements et les missions de chacun pour la gestion des projets en lien avec les orientations définies dans le SAGE.

L'EPTB n'a pas vocation à être une entité se substituant aux collectivités territoriales ou aux structures administratives ou financières intervenant dans le domaine de l'eau, mais un partenaire à part entière intégrant les préoccupations des collectivités territoriales membres et les exigences d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans son périmètre d'intervention.

La convention « partenariat opérationnel et outils de développement stratégique »

... avec les syndicats de rivière

Afin de définir le partenariat entre l'EPTB Sèvre Nantaise et les syndicats de rivière, notamment les moyens et les outils à mettre en œuvre, une convention de partenariat a été signée le 25 juillet 2013.

... avec la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de Mauléon, avec une compétence aménagement de l'Ouin, a été dissout au 31 décembre 2013. La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) a été créée. Elle remplace plusieurs communautés de communes et le SIVOM de Mauléon. Cette communauté d'agglomération a pris la compétence gestion des milieux aquatiques. Afin de poursuivre les missions de l'EPTB Sèvre Nantaise sur le territoire de l'Ouin, notamment de définir des programmes d'actions, d'assurer un rôle de conseil et d'assistance technique, et

de continuer les interventions sur les cours d'eau, la CA2B et l'EPTB mènent une réflexion sur leur partenariat. Dans un premier temps, une convention est proposée. Suite aux élections municipales et intercommunales de 2014, ce partenariat pourrait évoluer vers une adhésion à l'EPTB Sèvre Nantaise.

... et une convention avec le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Ouest de Cholet (SIAEP ROC)

Une convention entre l'EPTB et le SIAEP ROC a été signée le 26 mars 2013, confiant à l'EPTB la mission d'élaboration du programme d'actions à mettre en place sur le bassin d'alimentation du captage du Longeron. Dans le cadre du suivi du plan d'actions qui pourra être mis en place sur l'aire d'alimentation du captage du Longeron, le SIAEP ROC étudie la possibilité d'une adhésion à l'EPTB.

Un projet politique commun à l'EPTB et aux syndicats de rivière

Compte tenu des enjeux liés à la préservation de la ressource en eau et des cours d'eau, l'EPTB et les sept syndicats de rivière ont décidé d'élaborer un projet politique commun en cohérence avec le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sèvre Nantaise. Il consiste à définir les axes de travail prioritaires d'interventions pour l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques :

- **Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques**
 - Poursuivre l'évaluation de l'état des cours d'eau et suivre leur évolution
 - Renseigner la base de données Sysma (résultats - évaluation).
- **Restaurer la continuité écologique**
 - Avoir une démarche coordonnée avec les propriétaires d'ouvrages hydrauliques, et plus particulièrement de moulins à l'échelle du bassin versant.
 - Adopter une ouverture coordonnée et simultanée des ouvrages sur tout le bassin versant (seulement pour les ouvrages qui sont manœuvrables en l'état).
 - S'engager à réduire le taux d'étagement.
- **Améliorer la gestion des plans d'eau**
 - Inscire, par sous-bassin versant, une étude portant sur une action expérimentale de réduction d'impact d'un plan d'eau sur cours d'eau.
- **Améliorer la qualité de l'eau**
 - Limiter l'impact des rejets des drains ou des émissaires sur les milieux aquatiques.
 - S'engager sur un projet expérimental de réalisation d'une zone humide tampon en sortie de drains ou d'émissaires.

Ce projet politique s'exécutera en 2013 et 2014. Avec les nouvelles équipes des syndicats de rivière mises en place après les élections municipales de mars 2014 et l'approbation du SAGE souhaitée pour fin 2014, un nouveau projet politique sera décidé.

2 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et ses programmes d'actions



Le SAGE du bassin versant de la Sèvre Nantaise

Un véritable outil de développement durable

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Sèvre Nantaise est un outil de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant. Le SAGE est élaboré par tous les acteurs de l'eau réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Validation du projet
de SAGE par la CLE



Vote du projet de SAGE lors de la CLE du 29 août 2013 à Saint-Hilaire-de-Loulay (85)

Après quatre années de travail, la commission locale de l'eau **a validé à l'unanimité le projet de SAGE Sèvre Nantaise** le 29 août 2013.

Le projet de SAGE est
composé : d'un Plan
d'Aménagement et de
Gestion Durable (PAGD)
et d'un règlement.

Ces documents sont construits autour de 6 enjeux, déclinés en 23 orientations et en 83 dispositions. Sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise, la CLE a identifié les six enjeux suivants :

- Amélioration de la qualité de l'eau
- Gestion quantitative de la ressource en eau superficielle
- Réduction du risque d'inondation
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques
- Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Organisation et mise en œuvre

Le règlement comprend deux règles sur les point suivants :

- Organiser les prélèvements à l'échelle du bassin versant en période d'étiage
- Organiser l'ouverture périodique de certains ouvrages



Les orientations du SAGE

Amélioration de la qualité de l'eau



Bien que le suivi physico-chimique des cours d'eau indique une amélioration pour certains paramètres, la qualité physico-chimique de l'eau reste très dégradée pour les principales altérations sur l'ensemble du bassin versant et la qualité biologique est qualifiée de médiocre à mauvaise. Par ailleurs, la qualité des eaux des captages destinés à l'alimentation en eau potable présente des dépassements des normes de potabilisation. La poursuite des efforts actuels, la réalisation d'efforts supplémentaires dans les zones les plus sensibles et la mise en place de mesures allant au-delà des programmes d'actions appliqués dans les aires d'alimentation des captages apparaissent nécessaires.

Au-delà des objectifs de bon état fixés pour les différentes masses d'eau et dans le cadre du principe de non-dégradation, la commission locale de l'eau a défini **des objectifs spécifiques pour les nitrates et les pesticides**. Elle a par ailleurs identifié **la réouverture de la baignade comme un objectif intégrateur** de l'atteinte des objectifs de bonne qualité des eaux, tant physico-chimique, que bactériologique.

Gestion quantitative de la ressource en eau superficielle



Le bassin de la Sèvre Nantaise représente une ressource importante pour la production d'eau potable essentiellement basée sur la ressource superficielle. La ressource est également fortement sollicitée pour l'irrigation. La sollicitation des ressources en eau du bassin versant de la Sèvre Nantaise implique des étiages sévères dans les sous-bassins versants qui ne sont pas soutenus par des retenues en amont. La poursuite de la politique d'économie d'eau dans les domaines de la production-distribution de l'eau potable et de l'agriculture est primordiale. Un cadre de gestion des prélèvements directs en été, basé sur l'assurance de l'équilibre entre la ressource et les besoins, est nécessaire.

Parmi tous les usages de l'eau, **la commission locale de l'eau a défini l'alimentation en eau potable comme prioritaire, sans remettre en cause les fonctionnalités des milieux aquatiques**.

Réduction du risque d'inondation



Le bassin de la Sèvre Nantaise est caractérisé par des crues soudaines et importantes. Une extension des surfaces imperméabilisées ainsi qu'une transformation de l'espace rural ont également été constatées. Différents plans ou programmes pour la prévention des inondations ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration, mais les plans communaux de sauvegarde restent inégalement réalisés. Il est donc nécessaire de privilégier **la réduction de la vulnérabilité aux inondations et la poursuite de la dynamique de sensibilisation**.

Amélioration de la qualité des milieux aquatiques



Au sein du bassin versant de la Sèvre Nantaise, la fonctionnalité des cours d'eau est perturbée par la présence de nombreux ouvrages hydrauliques et plans d'eau. Les diagnostics environnementaux communaux permettent d'améliorer la connaissance des zones humides et des haies présentes sur le bassin versant et participent à la préservation des milieux aquatiques et à la sensibilisation du public. Des mesures de gestion, d'entretien et de restauration adaptées sont nécessaires afin d'améliorer la continuité écologique et la qualité hydromorphologique des cours d'eau. L'amélioration de la connaissance des zones humides et des haies, ainsi que des têtes de bassin versant, accompagnée de la définition des modalités de gestion et de préservation de ces milieux, est à poursuivre.

La commission locale de l'eau a fixé comme objectifs :

- d'**atteindre le bon état écologique des masses d'eau** ;
- de **restaurer la continuité écologique** ;
- de **préserver les zones humides et les haies** ayant un rôle vis-à-vis de la qualité et de la quantité d'eau ;
- de **ne plus recourir à l'alevinage** dans les cours d'eau du bassin versant.

Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques



À l'échelle du bassin versant, les activités de loisirs, touristiques et culturelles constituent un enjeu important. Un grand nombre d'acteurs structurés interviennent dans le développement et l'organisation de ces activités. La pratique de ces activités peut impacter la qualité des milieux aquatiques. La valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques par le développement des activités dans le respect de la qualité de ces milieux est nécessaire pour préserver l'attractivité du territoire sans remettre en cause l'atteinte du bon état des masses d'eau.

La commission locale de l'eau fixe comme objectif général de **concilier le tourisme, la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques avec la ressource en eau et les milieux aquatiques**.

Organisation et mise en œuvre



Sur le bassin de la Sèvre Nantaise, les enjeux de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ont conduit de nombreux acteurs à mettre en place des actions permettant d'y répondre. La commission locale de l'eau avait identifié dans le cadre du premier SAGE, la nécessité de mettre en place une organisation, et notamment, une articulation entre l'échelon du bassin et l'échelon local.

Dans le cadre de l'étude préalable à la révision du SAGE, l'optimisation de la gouvernance à l'échelle du bassin versant avec la reconnaissance du rôle de chef de file de l'EPTB Sèvre Nantaise, la mise en réseau et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage locaux ont été identifiés comme des points garantissant l'application du SAGE.

Les évolutions réglementaires (directive cadre sur l'eau, directive inondation, politique agricole commune,...), les réorganisations des missions (avec notamment la fin des missions d'ingénierie de l'Etat), les recherches de cohérence, de simplification et d'économie d'échelle ont conduit la commission locale de l'eau a proposé **une organisation confirmant son rôle en tant que parlement local de l'eau, le rôle de l'EPTB Sèvre Nantaise en tant que chef de file et la nécessité de rechercher le meilleur échelon pour satisfaire aux obligations de résultats.**

La consultation

La phase de consultation s'est déroulée du 15 octobre 2013 au 16 février 2014.

À la demande des collectivités, le projet a été présenté par l'EPTB lors de conseils municipaux ou de commissions *ad hoc* dans :

- 1 conseil général,
- 5 intercommunalités,
- 5 syndicats de bassin versant,
- 2 structures porteuses de SCOT,
- et 27 communes.

La commission locale de l'eau a reçu 80 avis qui ont été étudiés en commission le 20 février 2014. A noter que les avis sont réputés favorables s'ils ne sont pas formulés dans le délai imparti.

Le projet modifié fera l'objet d'une enquête publique sur l'ensemble du bassin versant en 2014.

Délibération CLE sur projet SAGE et rapport environnemental

Envoi pour avis (délais 4 mois)
chambres consulaires, conseils généraux, conseils régionaux, communes, EPTB, groupements intercommunaux en charge du domaine de l'eau et des milieux aquatiques

Envoi pour avis au comité de bassin

Avis des préfets sur le projet de SAGE et le rapport environnemental (délai 3 mois)

Retour à la CLE qui recueille les avis

Enquête publique

Intégration des éventuelles modifications et adoption par la CLE

Approbation du SAGE par les préfets

3 Les actions menées en 2013



Les actions de 2013

- Améliorer la qualité de l'eau
- Entretien et améliorer les milieux aquatiques
- Réduire le risque d'inondations
- Améliorer la connaissance et suivre l'évolution du bassin versant
- Valoriser le patrimoine
- Informer et sensibiliser pour mieux préserver les cours d'eau

Améliorer la qualité de l'eau

Anticipation sur la mise en œuvre du futur plan d'actions «pesticides»

Dans le cadre de la révision du SAGE du bassin versant de la Sèvre Nantaise, la CLE a défini comme enjeu prioritaire l'amélioration de la qualité de l'eau. **La qualité des eaux vis-à-vis des pesticides demeure un enjeu important sur le bassin versant.** À ce titre, un plan de réduction de l'usage des pesticides d'origine agricole et non agricole a été défini. **Tous les usagers seront concernés :**

- collectivités,
- agriculteurs,
- particuliers,
- gestionnaires d'infrastructures de transport.

Afin d'améliorer la connaissance et de suivre l'évolution des usages, une nouvelle enquête sur les usages des pesticides au sein des collectivités a été lancée en novembre 2013

afin d'analyser l'évolution des usages et l'avancement des démarches de réduction. L'enquête est également menée auprès des gestionnaires d'infrastructures de transport (SNCF, CG, ASF).

Une analyse qualitative et quantitative des résultats sera réalisée courant 2014.

En parallèle, une synthèse de retours d'expériences a été amorcée depuis septembre 2013 afin d'anticiper sur la future mise en œuvre du plan d'actions «pesticides» sur le volet non agricole :

- rencontres de collectivités engagées dans un objectif « zéro phyto »,
- rencontre-échanges avec des collectivités et associations engagées et/ou porteuses de Chartes (charte jardinerie, charte habitant),
- échanges avec les acteurs du bassin versant engagés dans des démarches visant à sensibiliser les particuliers et les collectivités (associations environnementales, collectivités, FREDON, CREPEPP).

Concernant les usages agricoles, le rapprochement en 2013 avec les animateurs du plan Ecophyto en régions Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes permettra d'amorcer un bilan des actions menées dans le cadre du réseau DEPHY sur le bassin de la Sèvre Nantaise courant 2014.

Des chartes à l'échelle du bassin versant

Qu'est-ce que la charte jardinerie ?

Elle consiste à engager les enseignes de ventes de pesticides dans une démarche de conseils, de sensibilisation des jardiniers amateurs sur les risques liés à l'usage de pesticides et sur les alternatives possibles.

Qu'est-ce que la charte habitant ?

Elle consiste à fédérer et impliquer les particuliers dans la démarche de réduction de l'usage des pesticides en leur fournissant les informations et conseils utiles.

Le SAGE en fin de révision prévoit la mise en œuvre de ces chartes à l'échelle du bassin versant dans un délai d'un an à compter de l'arrêté d'approbation.

Cimetière traditionnel à Gorges (44)



ZOOM SUR ...

Les cimetières et terrains de sport : les derniers litres avant le zéro phyto

Les cimetières représentent des lieux sensibles : la tolérance aux adventices est particulièrement difficile en ces lieux de recueillement, ce qui explique que les gestionnaires y fixent un objectif de propreté irréprochable. Le passage en zéro phyto sur les cimetières traditionnels est aussi complexe de par leur conception très minérale (sables, gravillons propices au développement des adventices, difficulté d'accès des inter-tombes).

L'entretien et la gestion **des gazons de sport** présentent de nombreuses contraintes : liées au jeu (piétinement, arrachage, compactage), agronomiques, ou encore climatiques (stress hydrique, gel, excès d'eau, etc.). Les gestionnaires doivent ainsi faire face à ces difficultés de gestion (adventices, maladies du gazon, arrosage, etc.) mais également répondre aux exigences des joueurs.

Ces deux espaces publics présentent un risque important de transfert des pesticides utilisés : présence d'avaloirs et de caniveaux dans les cimetières, drainage des gazons enherbés, etc.

La CLE, consciente de ces problèmes, souhaite favoriser les temps d'échanges et les retours d'expériences sur les solutions et techniques pour l'atteinte du zéro phyto sur ces espaces sensibles.

Protéger la ressource en eau pour la production en eau potable du captage du Longeron

Les lois issues du Grenelle de l'environnement ont confirmé l'importance de l'enjeu de protection des captages utilisés pour la production d'eau potable en s'engageant sur la protection effective, d'ici 2012, de 500 captages en France parmi les plus menacés par les pollutions diffuses. Le captage du Longeron, situé sur l'amont du bassin versant, fait partie de cette liste.

Le bassin d'alimentation du captage du Longeron dépassant largement le secteur de compétence du SIAEP ROC, celui-ci a sollicité l'EPTB Sèvre Nantaise pour lui confier l'élaboration de l'état des lieux et du plan d'actions de reconquête de la qualité de l'eau.

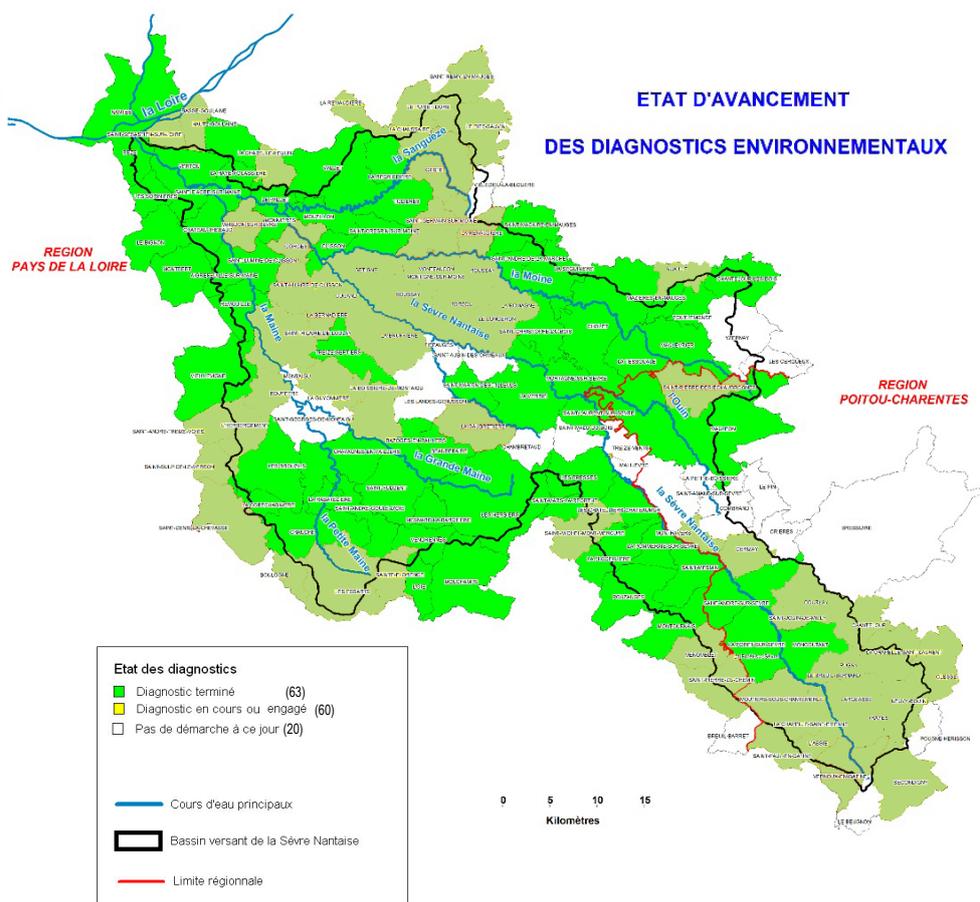
La démarche d'élaboration du plan d'actions sur le bassin d'alimentation Longeron a débuté en avril 2013. L'état des lieux des connaissances sur la qualité de l'eau met en évidence les **problèmes de matières organiques**, de **cyanobactéries** (dont le facteur limitant est le phosphore) et l'**augmentation des concentrations en pesticides** dans l'eau.

Pour construire un programme d'actions adapté, une étude est menée depuis novembre 2013, avec l'aide du bureau d'études SCE :

- **l'étude de vulnérabilité** consistant à délimiter l'aire d'alimentation du captage et à caractériser sa vulnérabilité vis-à-vis du transfert des pollutions diffuses rencontrées au captage,
- **le diagnostic des pressions** permettant de caractériser et localiser les pratiques à risque selon les types de transferts possibles définis dans l'étude de vulnérabilité.



Barrage du Longeron (49) © SR



Les diagnostics environnementaux communaux

Pour être conforme au SAGE de la Sèvre Nantaise, chaque commune doit réaliser un diagnostic environnemental partagé de son territoire. Ce diagnostic correspond à un inventaire des haies et des zones humides. Il doit être annexé aux documents d'urbanisme, qui doivent y faire référence. Le but de ce diagnostic est d'aider les communes à prendre davantage conscience de la richesse de leur patrimoine naturel au travers du maillage bocager et des zones humides.

L'EPTB a répondu aux sollicitations des différents acteurs qui ont souhaité bénéficier d'une présentation du diagnostic environnemental et ont sollicité l'EPTB Sèvre Nantaise en tant que membre des comités de pilotage communaux. 15 communes ou communautés de communes ont ainsi pu être suivies en participant à 21 réunions de comité de pilotage ou de préparation.

Fin 2013, 63 diagnostics sont terminés et validés par la CLE, 43 sont en cours et 17 communes se sont engagées à réaliser leur diagnostic prochainement.

Entretien et améliorer les milieux aquatiques

L'EPTB et les syndicats de rivière travaillent de concert pour la restauration des milieux aquatiques du bassin versant. Affectés sur les différents sous-bassins de la Sèvre Nantaise, les techniciens de rivière de l'EPTB mettent leur compétence aux services des territoires, avec l'appui de toute l'équipe de l'EPTB et ses multiples champs d'actions (milieux aquatiques, systèmes d'information, communication...).

Contrat Restauration Entretien (CRE)

En 2013, les CRE ont fait l'objet d'un avenant, permettant de garantir la mise en œuvre des actions et études pour la restauration des milieux aquatiques prévues dans le contrat initial.

Les syndicats ont poursuivi les actions sur le lit, les berges et la ripisylve sur les cours d'eau principaux et les affluents (Braudière, Trézon, l'Hière et la Bonne Mort).

Actions réalisées dans le cadre des CRE par les syndicats de rivière

En 2013, plus de **100 km de berges ont été entretenues ou restaurées** (notamment sur la Braudière, la Bonne Mort et l'Hière). À cela, il faut ajouter les actions d'entretien des plantations.

De **nombreux abreuvoirs** ont été installés.

La campagne de **lutte contre les espèces invasives** (Renouée du Japon, ragondins) s'est poursuivie.

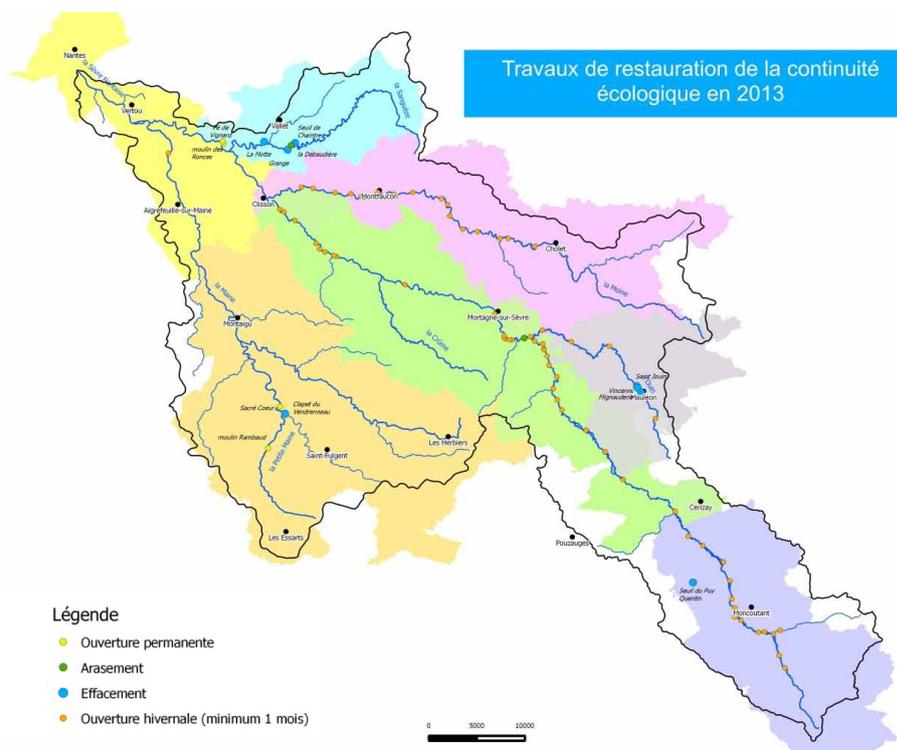
Sur le lit mineur, des interventions fréquentes comme **l'enlèvement d'embâcles** sont réalisées par l'ensemble des syndicats en fonction des besoins.

Programmés en 2013, **des travaux de renaturation ou de diversification du lit ont permis de restaurer plus de 6 000 mètres linéaires de cours d'eau**. Certaines opérations sont réalisées, en complément des travaux de restauration de la continuité écologique comme la diversification d'habitats sur la Moine et l'Ouin. En effet, sur les cours d'eau principaux, la restauration de la qualité physique des cours d'eau passe par des **interventions de réduction de l'impact négatif des ouvrages hydrauliques**.

Après une phase de concertation importante, les études de faisabilité menées sur certains sites ont permis d'engager la réalisation de travaux d'effacement, d'arasement ou d'aménagement d'ouvrages, comme par exemple :

- la restauration de la morphologie de l'Ouin dans Mauléon : trois ouvrages majeurs ont pu être effacés ce qui permet à l'Ouin de retrouver un écoulement libre sur plus de 800 mètres linéaires. Des aménagements complémentaires ont été mis en place (resserrement de la section du lit, diversification des habitats,...) ;
 - l'effacement de trois ouvrages (clapet de la Motte, seuil de la Grange et seuil de Chaintre) et l'arasement de la chaussée de la Débaudière sur la Sanguèze : ces actions déverrouillent la partie médiane de la Sanguèze ;
 - la création d'une brèche dans la chaussée de Barbin aval à Saint-Laurent-sur-Sèvre ;
 - l'effacement du clapet du Vendrenneau ;
 - l'effacement du Seuil du Puy Quentin sur l'Hière (affluent en rive gauche de la Sèvre Nantaise en Deux-Sèvres).
- Par ailleurs, en 2013, **66 ouvrages bénéficient d'une ouverture hivernale des vannes au minimum d'un mois**.

Certaines zones humides ont fait l'objet d'acquisition ou de restauration comme le site de la Corbelière à Moulins (79).



ZOOM SUR ...

L'accompagnement de l'EPTB dans le cadre des CRE

Indicateurs biologiques

Afin d'évaluer la portée des actions de restauration des milieux aquatiques, l'EPTB Sèvre Nantaise en partenariat avec les syndicats ont mis en place un réseau d'indicateurs biologiques avant et après les travaux. Ces indicateurs se basent sur l'Indice Poisson Rivière (IPR) et l'Indice Biologique Global (IBG). En 2013, 46 mesures ont été réalisées, 23 pour chaque indicateur.

Elaboration du Contrat Territorial Milieux Aquatiques

En 2013, l'EPTB a engagé la réflexion pour la définition d'un nouveau Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) sur le bassin de la Sèvre Nantaise, remplaçant les CRE.

L'EPTB Sèvre Nantaise s'appuie pour cela sur une démarche portée en interne, complétée par une assistance à maîtres d'ouvrage confiée au bureau d'études Aquascop. Les principales étapes de cette étude sont :

- l'élaboration du bilan des CRE pour la période 2008-2013,
- la définition des secteurs prioritaires,
- l'élaboration d'un programme d'actions,
- la rédaction des dossiers loi sur l'eau et DIG.

Les deux premières étapes ont été finalisées en 2013.



Relevé d'informations sur la petite Maine à Chauché (85)

Le bilan des CRE

Le bilan met en avant les réussites et les points à améliorer du CRE du bassin de la Sèvre Nantaise.

Au cours des **6 années** du contrat, **321 km de cours d'eau ont fait l'objet de travaux** et ont permis d'améliorer l'état physique des cours d'eau. Ainsi, **500 km linéaires ont été entretenus**. La restauration du lit mineur et de la continuité sont des actions complexes à mettre en œuvre et qui ont pu être effectives sur quelques sites vitrines. La restauration morphologique concernait des zones rectifiées et recalibrées et a souvent consisté à de la diversification d'habitats plutôt qu'à une restauration complète.

Les opérations de restauration de la continuité écologique ont débuté par des études de faisabilité (sur 60 sites) afin de déterminer précisément les modalités d'actions. Au total, **36 sites ont fait l'objet de travaux** que ce soit l'effacement (18), l'arasement (8), l'ouverture permanente (8) ou l'équipement pour la migration des poissons (2).

Financièrement, 82% du montant prévisionnel a été engagé, soit près de

9,2 millions d'euros. Les financeurs sont : **l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la région Pays-de-la-Loire** dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV), **la région Poitou-Charentes et les départements**.

De nouvelles perspectives

Dans le cadre de l'étude de préparation d'un prochain Contrat Territorial Milieux Aquatiques, à partir du bilan technique et de questionnaire à l'attention des acteurs locaux, il a été possible de dégager les orientations suivantes :

- valoriser les acquis (contexte, logique, techniques, vitrines...);
- terminer les actions engagées et poursuivre la dynamique ;
- déterminer les priorités ;
- travailler par secteurs cohérents et penser complémentarité (pollution diffuse + état morphologique...) en reliant la démarche de mise en œuvre d'un CTMA à celle de mise en œuvre plus globale du SAGE ;
- envisager les aspects non traités dans le CRE (zones humides, étangs...);
- poursuivre et accentuer la pédagogie.

La définition de secteurs d'intervention prioritaires pour le prochain CTMA

La deuxième phase de l'étude consiste à dégager des secteurs d'intervention prioritaires, zones pertinentes en termes d'intervention dans le cadre d'un Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques (CTMA). Sur les zones retenues, il sera alors possible de préciser l'état des cours d'eau et d'en déduire un programme d'interventions pour leur restauration.

Sur la base d'une liste d'indicateurs à prendre en compte, susceptibles d'exercer des pressions sur les milieux aquatiques, (qualité, étiage, crue/ruissellement, milieux, cours d'eau et autres), des zones d'intervention prioritaires ont été proposées

aux gestionnaires de cours d'eau du bassin versant. L'analyse met aussi en avant les grands principes d'actions à privilégier :

- sur les cours d'eau principaux, l'enjeu principal est la continuité écologique et la diversification de la ligne d'eau. Il s'agit de travailler sur des zones importantes et homogènes et d'être cohérent avec les capacités d'intervention des syndicats ;
- sur les affluents, l'objectif est de restaurer la fonctionnalité des cours d'eau (biodiversité, qualité, autoépuration). Sur ces zones, parfois peu connues, les niveaux d'actions sont d'acquérir des connaissances, d'agir sur la ripisylve (mise en relation avec les acteurs), de développer des actions sur les berges (plantations, clôtures, abreuvoirs), de restaurer la morphologie et d'agir sur les pollutions diffuses.



*Écrevisse à pieds blancs :
espèce remarquable*

ZOOM SUR ...

La restauration des cours d'eau à potentiel salmonicole

Après une phase de sensibilisation à la biodiversité remarquable des affluents de la Sèvre Nantaise du secteur de Pouzauges, le CPIE Sèvre et Bocage, soutenu par l'EPTB de la Sèvre Nantaise, l'ONEMA, la fédération de pêche de la Vendée et le syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants et de ses affluents, a pu mettre en œuvre les premières actions de restauration de ces cours d'eau. Les secteurs où l'écrevisse à pieds blancs est présente ont été ciblés en priorité. Les actions consistent principalement à la mise en défend des berges. L'objectif est de préserver le lit de ces ruisseaux du piétinement et du colmatage.

Par ailleurs, la fédération de pêche a procédé à des inventaires piscicoles ayant démontré l'intérêt patrimonial fort de certaines zones comme le ruisseau du Margon à la Flocellière (85).



Réduire le risque d'inondations



Inondation à St André sur Sèvre (79) © ID

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Dans le cadre du PAPI Sèvre Nantaise, signé en mars 2013, l'EPTB souhaite impulser une mobilisation des acteurs locaux en matière de prévention des inondations. L'EPTB a engagé en 2013 la préparation des outils à destination des élus du bassin versant. Ces outils visent plusieurs objectifs : la sensibilisation au risque et le maintien de la mémoire du risque, le déploiement de moyens d'information sur l'évolution des niveaux d'eau, ou encore les possibilités d'actions pour la réduction de la vulnérabilité.



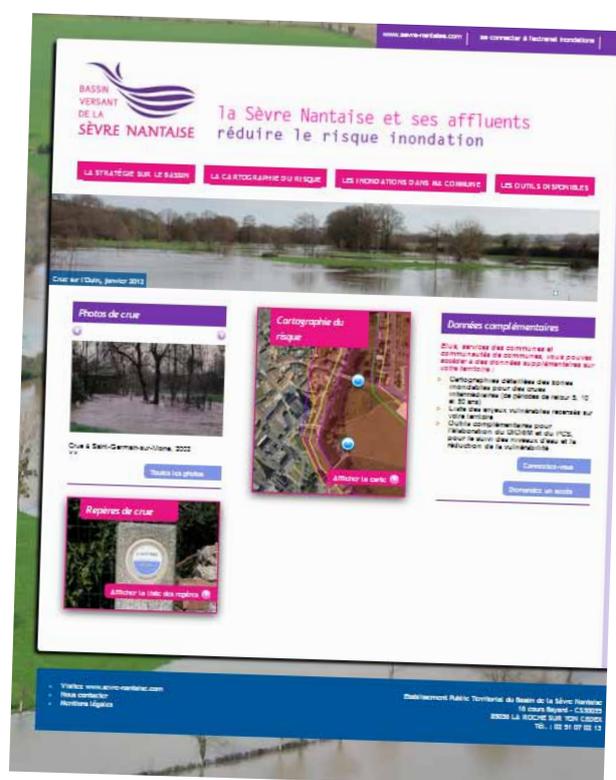
Repère de crue à Saint-Georges-de-Montaigu (85)

Il est possible de consulter en ligne :

L'ensemble des informations concernant les inondations est accessible via l'extranet sur un site internet dédié <http://www.sevre-nantaise.com/inondations>.

- l'étendue des zones inondables des cours d'eau principaux du bassin versant,
- la localisation et la description des repères de crues,
- l'état d'avancement des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) sur le territoire,
- les documents de sensibilisation à la prévention des inondations.

Il est possible d'effectuer des recherches spécifiques pour chaque commune du bassin versant.



Site internet inondation : <http://www.sevre-nantaise.com/inondations>

Améliorer la connaissance et suivre l'évolution du bassin versant

Une méthodologie pour identifier les secteurs d'interventions prioritaires

Pour la définition du prochain programme de travaux sur cours d'eau (CTMA), l'EPTB a mis au point une méthode d'analyse basée sur un découpage fin du territoire en 800 micro-bassins versants. A l'échelle de chaque zone, des indicateurs sont construits

pour évaluer l'état de dégradation des milieux aquatiques, les enjeux présents et les pressions qui s'y exercent. Cette méthode repose également sur un outil de pondération permettant, pour chaque indicateur, de juger de son importance pour atteindre les objectifs fixés (dans le cas du CTMA, l'atteinte du bon état écologique), et ainsi, de calculer une note de priorité d'action pour chaque micro-bassin.

Les indicateurs "milieux aquatiques"



- sinuosité des cours d'eau

Plus le tracé est rectiligne, plus la couleur est rouge.



- densité de plans d'eau connectés

En orange, les plans d'eau situés sur le tracé d'un cours d'eau.



- taux de boisement des berges

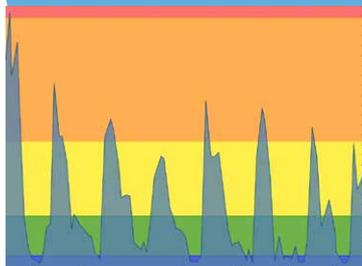
En vert et jaune, la végétation située en bordure de cours d'eau.

ET AUSSI

- têtes de bassin versant (prélocalisées),
- réservoirs biologiques ou Natura 2000,
- routes intersectant les cours d'eau,
- part de la SAU drainée

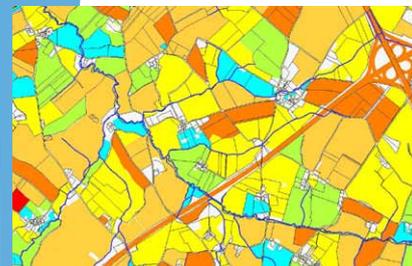
Dans de nombreux cas la connaissance des petits cours d'eau est encore incomplète, les indicateurs mis au point utilisent donc des données cartographiques homogènes (telles que les données IGN) pour permettre de comparer les secteurs entre eux.

Les indicateurs "qualité de l'eau"



- nitrates : Dépassement des objectifs SAGE

En orange, les concentrations supérieures à 25 mg/l de nitrates.



- pesticides : pression potentielle (basée sur l'occupation du sol)

Les parcelles agricoles, zones urbaines, voiries et lignes SNCF sont classées selon le risque potentiel d'usage de pesticides.

ET AUSSI

- flux d'azote spécifique
- phosphore : dépassement des objectifs
- matières organiques : dépassement des objectifs oxygène dissous

Les indicateurs "étiages"

- débits d'étiage (QMNA5)
- rupture des écoulements en été

Les indicateurs "crues/ruissellement"



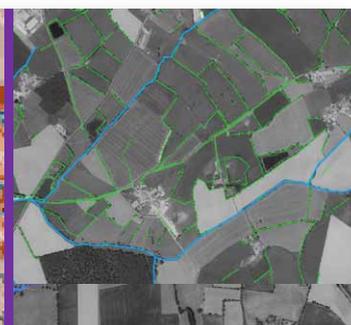
- nombre d'enjeux touchés pour une crue centennale

En hachuré, les habitations, équipements publics, entreprises et infrastructures situés en zone inondable.



- risque de ruissellement

Plus les mailles sont colorées, plus la sensibilité au ruissellement est forte.



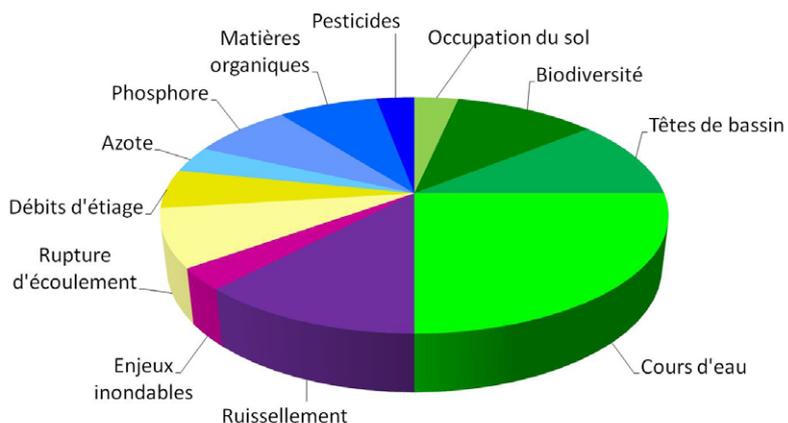
- densité de haies

ET AUSSI

- linéaires de voiries

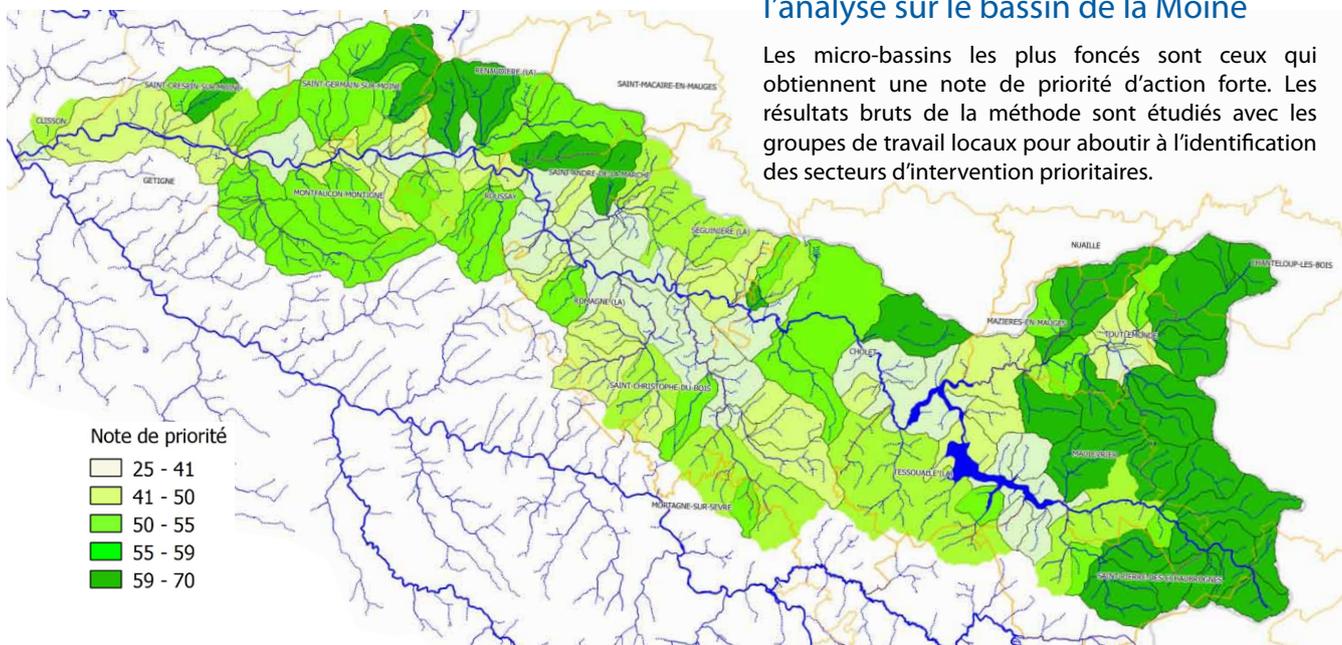
Calcul de la note de priorité d'action par micro-bassin

Pour chacun des 800 micro-bassins, la valeur de chaque indicateur est calculée et pondérée selon son importance pour l'atteinte du bon état des cours d'eau. Les résultats sont représentés sous la forme de cartes établies à l'échelle des maîtres d'ouvrage du CTMA.



Exemple de résultat : l'analyse sur le bassin de la Moine

Les micro-bassins les plus foncés sont ceux qui obtiennent une note de priorité d'action forte. Les résultats bruts de la méthode sont étudiés avec les groupes de travail locaux pour aboutir à l'identification de secteurs d'intervention prioritaires.



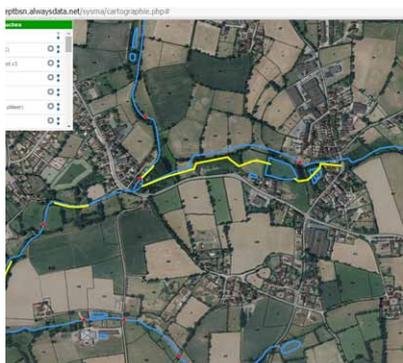
Un point sur le SYSMA

Le Système de Suivi des Milieux Aquatiques du bassin de la Sèvre Nantaise (SYSMA) est un outil cartographique mis en place en 2012 par l'EPTB Sèvre Nantaise pour faciliter la mise en œuvre, le suivi des travaux et la préparation des prochains programmes d'actions sur les cours d'eau. Basé sur les technologies internet, l'outil est accessible depuis n'importe quel poste informatique connecté et repose sur une base de données unique partagée en temps réel par toute l'équipe de l'EPTB.

En 2013, les données recensées dans SYSMA ont été mobilisées pour réaliser le bilan des Contrats Restauration Entretien.

À ce jour, SYSMA recense :

- 410 abreuvoirs aménagés
- 215 clôtures
- 197 tronçons de ripisylve restaurés ou entretenus
- 168 zones de plantations
- 751 tronçons REH (réseau d'évaluation des habitats) permettant de décrire l'état du cours d'eau et de déterminer ses principales altérations
- 754 obstacles à l'écoulement (clapet, chaussée, digue et bonde d'étang, barrage, etc.)
- 12 736 plans d'eau et mares
- etc.



Le dictionnaire de données permet de décrire précisément une trentaine de type d'objets, avec pour chacun une localisation précise et une liste de paramètres suivis dans le temps. L'outil a fait l'objet de plusieurs mises à jour en 2013 : synthèses par syndicats de rivière, par année, par type de travaux... Début 2014, des tests d'utilisation sur le terrain seront menés. Les données pourront être consultées, modifiées ou complétées directement sur tablettes tactiles.

Valoriser le patrimoine

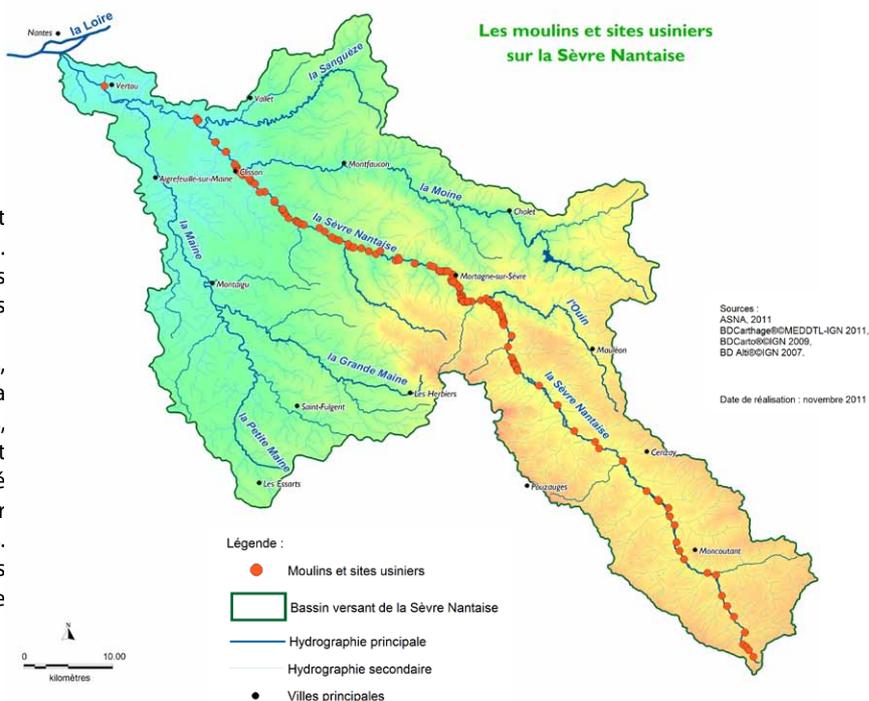
Moulins et usines en bord de Sèvre Nantaise sont les témoins de l'utilisation passée de la force hydraulique. Afin de réaliser des projets sur cours d'eau pour restaurer la continuité écologique et/ou valoriser un site hydraulique, il est nécessaire d'étudier cet héritage pour mieux connaître la vie de la rivière et sa gestion passée.

Mise en mémoire

Inventaire et histoire des sites

Les moulins et usines hydrauliques font l'objet d'un inventaire et d'une étude historique. Pour chaque site, des recherches, des collectes de documents, des contacts avec les propriétaires sont effectués.

Afin de conserver l'histoire des moulins, des fiches d'identité sont rédigées avec la participation de partenaires (associations, propriétaires...). En 2013, les fiches concernant les moulins en aval de la Sèvre ont été finalisées. Les recherches ont commencé pour les moulins situés sur le secteur de Tiffauges. 122 fiches d'identité sont déjà disponibles sur l'Extranet « Page Moulins » à partir du site internet : www.sevre-nantaise.com.



André MOUILLÉ au moulin Dobigeon (44)

Collecte de la mémoire orale et inventaire d'objets

L'Association de la Sèvre Nantaise et de ses Affluents organise des entretiens enregistrés avec les anciens utilisateurs de sites hydrauliques. Les personnes témoignent de la vie passée de la rivière (faune, flore...), ainsi que de son fonctionnement et de sa gestion. Des récits de témoignages sont réalisés.

En 2013, deux personnes ont témoigné sur l'histoire et le fonctionnement du moulin Dobigeon et du moulin Charrier, deux sites hydrauliques implantés à Boussay (44). Une retranscription des entretiens a été réalisée et des recueils synthétiques des témoignages seront rédigés.

- depuis 2009, 34 témoignages représentant 278 heures d'enregistrement ;
- depuis 2009, quatre inventaires d'objets ont été réalisés : Gervaux (Loire-Atlantique), Nid d'Oie (Loire-Atlantique), Fleuriais (Vendée), Moulin Neuf (Deux-Sèvres).

Valorisation des moulins et usines de la Sèvre Nantaise

Participation à différents évènements

- ▶ **Avril 2013** : Visite du groupe histoire à Nid d'Oie, Clisson (44)
- ▶ **Juin 2013** : Visite du moulin de Nid d'Oie à l'occasion des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, Clisson (44)
- ▶ **Septembre 2013** : Visite de la Minoterie et du château de la Forêt-sur-Sèvre (79), en partenariat avec le syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise et l'association du Petit patrimoine de la Forêt-sur-Sèvre.



Visite des douves du château de la Forêt-sur-Sèvre (79)

ZOOM SUR ...

L'archéologie fluviale

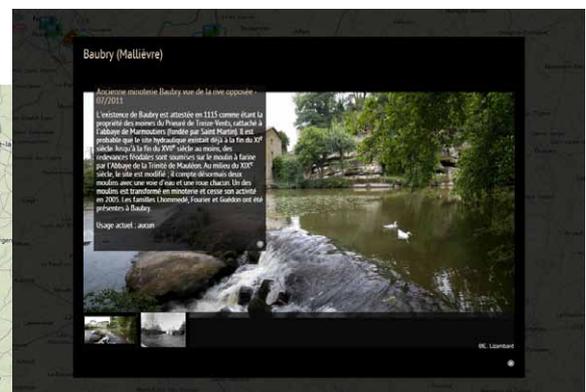
Une étudiante en Master 2 recherche – archéologie des sociétés et territoires en France métropolitaine, Anaïs Pajot, a rédigé un mémoire sur les formes d'anthropisation de la Sèvre Nantaise. Ce travail consiste à recenser tout type d'aménagement humain -moulin, chaussées, gués, ponts, bacs, pêcheries, aménagements portuaires, aménagements en lien avec la navigation- sur la Sèvre Nantaise, datant de la Préhistoire jusqu'à nos jours. L'EPTB Sèvre Nantaise a apporté un soutien technique (bibliographie, données sur les moulins, données cartographiques...) à la réalisation de ce document de recherches.

Rappel des outils numériques sur le patrimoine hydraulique

122
fiches d'identités
disponibles

255
images sur la
visite virtuelle

La visite virtuelle « Le bassin versant en images » permet aux internautes de découvrir les paysages de fonds de vallées, les moulins et autres ouvrages hydrauliques, au fil de l'eau et au fil du temps sur le site internet : www.sevre-nantaise.com/



Pages de la visites virtuelle

Un programme pédagogique pour sensibiliser les enfants

Pour la troisième année consécutive, l'EPTB Sèvre Nantaise propose aux enseignants de cycle 2, de cycle 3 et de cinquième de participer à un programme pédagogique sur l'eau et les milieux aquatiques. C'est bien pour répondre à une volonté de la CLE « sensibiliser, informer, former et responsabiliser » que ce projet est mis en œuvre sur le territoire depuis la rentrée scolaire 2010-2011. L'action a pour objectif de sensibiliser les enfants au respect de notre patrimoine commun : l'eau.

Les thèmes du programme pédagogique :

- le bassin versant de la Sèvre Nantaise,
- les usages et activités sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise,
- la continuité écologique : le déplacement des poissons et des sédiments,
- les milieux naturels : les zones humides et les haies,
- la biodiversité dans le bassin versant de la Sèvre Nantaise.



Documents et outils pédagogiques à la disposition des enseignants

- ▶ un document d'information,
- ▶ le projet éducatif sous la forme de trois livrets enseignants (un par niveau scolaire),
- ▶ une maquette interactive du bassin versant,
- ▶ des fiches d'exercices et de questions pour l'élève en lien avec les activités proposées dans les livrets enseignants,
- ▶ des diaporamas de photographies, schémas, illustrations et cartes,
- ▶ un annuaire des structures d'éducation à l'environnement pouvant intervenir en classe ou sur le bassin versant,
- ▶ la liste des établissements inscrits au programme pédagogique pour mettre en place les échanges amont/aval,
- ▶ une liste non exhaustive des structures travaillant sur les thèmes liés à l'eau et aux milieux aquatiques sur le bassin versant.

Ces documents sont accessibles depuis un extranet pédagogie pour les enseignants, structures d'éducation à l'environnement, inspections académiques et directions diocésaines...

Ils peuvent également disposer du jeu parcours « Les 100 secrets de la Sèvre Nantaise » et de la malle pédagogique « Au fil de la Sèvre Nantaise ».

Quelques indicateurs depuis l'année scolaire 2010-2011 à l'année 2013-2014



Faits marquants

Mai 2013

Fête de la pêche à Cugand (85).

Mai-Juin 2013

Échange amont/aval entre :

- l'école publique Ernest Pérochon de Cerizay (79) et l'école publique les Trois Moulins de Monnières (44),

- l'école publique Ernest Pérochon de Cerizay (79) et l'école privée Saint-Joseph de Monnières (44).

Juin 2013

Échange amont/aval entre le collège Saint Gabriel de Haute-Goulaine (44) et le lycée Charles Péguy à Gorges (44).

Septembre 2013

Journées Européennes du patrimoine à la Minoterie et au château de la Forêt-sur-Sèvre (79) avec les écoles du Grand La forêt.

ZOOM SUR ...

Interventions des structures d'éducation à l'environnement

Les structures, ci-dessous, sont partenaires du programme pédagogique du bassin versant de la Sèvre Nantaise et proposent des animations en classe, sur un site d'interprétation ou sur le terrain : Bretagne Vivante, la Cicadelle, CISPA à Ribou Verdon, CPIE Ecopôle, CPIE Logne Grand Lieu, CPIE Loire Anjou, CPIE Sèvre et Bocage, Ecole départementale du patrimoine, les Fédérations de pêche de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée, Pescalis, Pour les Arts Graphiques en Vallée de Clisson et Sèvre Environnement.

Les animations proposées sont en lien avec les thèmes du programme : cycles naturel et domestique de l'eau, mares, haies bocagères, découverte des rivières, paysages, pêches aux invertébrés, faune piscicole, biodiversité...

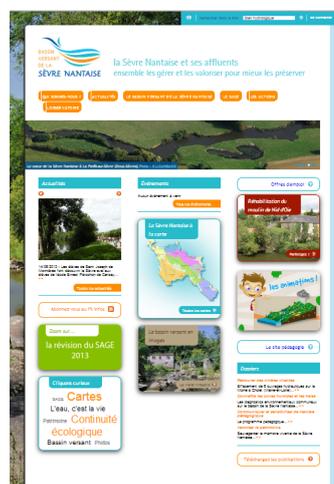
Depuis le début du programme pédagogique, 86 classes ont bénéficié de leur intervention.

La liste des communes concernées par le projet depuis son lancement en septembre 2010

- | | | | |
|--------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| • Boussay (44) | • Vallet (44) | • Les Landes-Génusson (85) | • La-Chapelle-Saint-Laurent (79) |
| • Château-Thébaud (44) | • Vertou (44) | • Les Herbiers (85) | • La-Forêt-sur-Sèvre (79) |
| • Gorges (44) | • Rezé (44) | • Mallièvre - Treize-Vents (85) | • Chanteloup (79) |
| • Haute-Goulaine (44) | • Cholet (49) | • Mesnard-la-Barotière (85) | • Loublande (79) |
| • La Regrippière (44) | • Gesté (49) | • Montaigu (85) | • Mauléon (79) |
| • Le Pallet (44) | • Maulévrier (49) | • Mortagne-sur-Sèvre (85) | • Moncutant (79) |
| • Maisdon-sur-Sèvre (44) | • Montfaucon-Montigné (49) | • Tiffauges (85) | • Montigny (79) |
| • Monnières (44) | • Saint-Christophe-du-Bois (49) | • La Rabatelière (85) | • Moutiers-sous-Chantemerle (79) |
| • Mouzillon (44) | • Saint-Germain-sur-Moine (49) | • Saint-Aubin-des-Ormeaux (85) | • Saint-Armand-sur-Sèvre (79) |
| • Nantes (44) | • Saint-Macaire-en-Mauges (49) | • Saint-Laurent-sur-Sèvre (85) | • Saint-Rémi-de-Courlay (79) |
| • Remouillé (44) | • La Copechagnière (85) | • Saint-Martin-des-Tilleuls (85) | • Le Temple (79) |
| • Saint-Lumine-de-Clisson (44) | • La Flocellière (85) | • Cerizay (79) | |

Informer et sensibiliser afin de mieux préserver le cours d'eau

L'objectif est de sensibiliser le public à la richesse et à la fragilité du bassin versant. Il s'agit aussi d'informer les acteurs de l'eau sur l'état d'avancement des dossiers de l'EPTB Sèvre Nantaise.



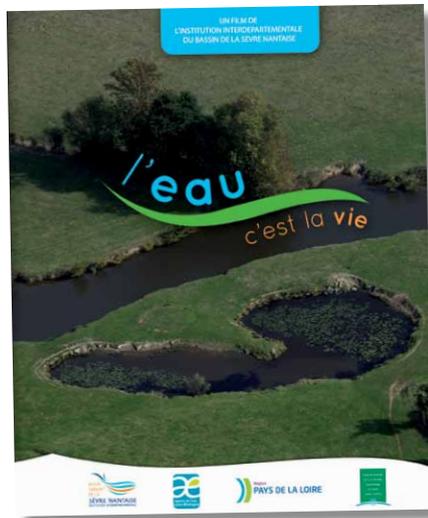
Le site internet www.sevre-nantaise.com

Le site internet www.sevre-nantaise.com a comme objectif de présenter le territoire et les actions menées pour améliorer la qualité de l'eau et préserver les cours d'eau et la biodiversité. Les contenus sont renseignés par l'EPTB Sèvre Nantaise et ses principaux partenaires.

Ce site est régulièrement mis à jour, notamment, grâce aux différentes brèves liées à l'actualité. La fréquentation du site internet est stable car plus de 28 500 visites en 2013 et plus de 96 200 pages vues ont été dénombrées. 25 actualités ont été renseignées en 2013.

La lettre du bassin versant de la Sèvre Nantaise

Une lettre d'informations trimestrielle renvoyant vers des liens du site internet et adaptée en conséquence est diffusée par mail. L'objectif est d'informer le public de l'actualité du territoire et de l'avancement des dossiers de l'EPTB. En 2013, quatre lettres ont été communiquées (février, juin, septembre, décembre).



Le film « L'eau c'est la vie. »

Ce film pédagogique apporte les principales clés de compréhension sur l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. L'EPTB poursuit sa diffusion sous la forme de prêt à titre gracieux et sur demande pour les collectivités et associations. Il est également disponible sur le site internet en version courte.

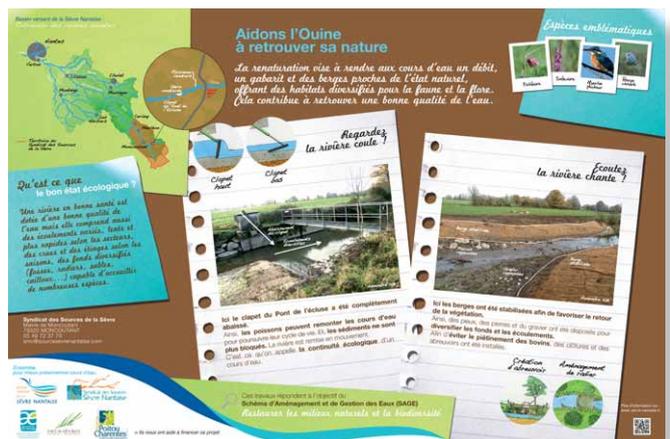
Demandez aussi la carte du bassin versant de la Sèvre Nantaise !

La signalétique pédagogique portant sur les milieux aquatiques

L'EPTB Sèvre Nantaise a développé un partenariat avec quatre syndicats de rivière afin de créer une signalétique commune, suffisamment pédagogique sur les sites accessibles au public et faisant l'objet de travaux de restauration de cours d'eau. Cette signalétique a vocation à informer et sensibiliser le public aux opérations menées.

Une charte a été élaborée afin de définir les contenus, le graphisme et les mobiliers. Cette charte a été validée au printemps 2012. Un groupement de commandes a été constitué pour la fabrication des panneaux. Trois types de panneaux sont prévus :

- ▶ les panneaux de chantiers,
- ▶ les panneaux dits « identitaires » comprenant le maître d'ouvrage et la nature des travaux,
- ▶ les panneaux d'informations comprenant en plus, une présentation des travaux engagés, quelques illustrations...



Panneau d'information sur le pont de l'Écluse

L'élaboration du nouveau plan de communication

Afin de répondre aux orientations du SAGE révisé, d'accompagner les programmes d'actions et de s'adapter aux nouveaux outils de communication, l'année 2013 a été consacrée à la définition de la stratégie de communication pour les années 2013, 2014 et 2015.

La stratégie de communication devra répondre à plusieurs enjeux :

- améliorer la communication interne,
- communiquer et informer les partenaires techniques et financiers, notamment informer des préconisations du SAGE,

- sensibiliser le public, favoriser une prise de conscience,
- se réapproprier la culture de l'eau,
- favoriser l'évolution des comportements et l'adhésion du public.

La communication envisagée s'appuierait sur un réseau d'acteurs du bassin versant de la Sèvre Nantaise comprenant les maîtres d'ouvrage des programmes d'actions découlant du SAGE et coordonnés par l'EPTB Sèvre Nantaise.

4 Vie et fonctionnement de la structure



L'équipe de l'EPTB



En août 2013, l'équipe de l'EPTB se compose de la manière suivante :

Direction

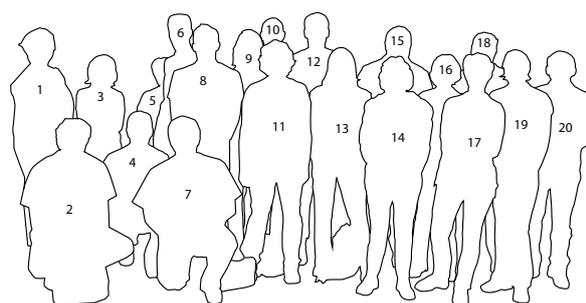
- Boris Lustgarten (7)

Pôle Administration générale et Communication

- Annabel Dreillard, responsable de pôle (14)
- Geneviève Morineau, chargée des finances (17)
- Frédérique Minguet, assistante ressources humaines et marchés publics (1)
- Claudine Borrel, chargée de projets patrimoine et coordinatrice pédagogique (16)
- Émilie Douet, assistante administrative (19)

Pôle Actions territoriales

- Antoine Charrier, responsable de pôle (4)
- Joseph Bertrand, technicien de rivière (15)
- François Cailleaud, technicien de rivière (20)
- Damien Gallard, technicien de rivière (10)
- Charley Grégoire, technicien de rivière (6)
- Odile Pluchon, technicienne de rivière (5)
- Eddie Renou, technicien de rivière (18)
- Muriel Ribeyrolles, technicienne de rivière (3)
- Sébastien Van Waelfelghem, chargé de mission CTMA (8)



Pôle Développement territorial, Management territorial et Prospective

- Astrid Gadet, responsable de pôle (9)
- Julia Despois, chargée de mission captage Grenelle Longeron (11)
- Line Fillonneau, animatrice de bassin versant (13)

Pôle Analyse territoriale et Systèmes d'information

- Sébastien Renou, responsable de pôle (2)
- Franck Benjamin, chargé de mission observatoire (12)

Depuis septembre 2013 et jusqu'à juillet 2014, Justine Leclercq a participé à la mise en oeuvre du plan de communication de l'EPTB dans le cadre d'un stage.



Maquette non contractuelle © Florent LE CORRE

L'implantation à Clisson, au moulin de Nid d'Oie, des bureaux de l'EPTB

Le conseil d'administration de l'Établissement a décidé le 26 février 2010 d'implanter son siège social et administratif au moulin de Nid d'Oie à Clisson (44), au cœur du bassin versant de la Sèvre Nantaise et au plus près de ses partenaires. La réhabilitation de la bâtisse et la création d'une extension contemporaine auront pour vocation de créer un lieu de travail à la structure tout en gardant l'esprit des lieux ; certains vestiges de la minoterie seront conservés.

Des espaces seront dédiés à l'accueil des acteurs de l'eau et du public : salle de réunion, salle d'exposition et jardin pédagogique. L'aménagement scénographique et l'animation de ce lieu seront programmés dans une seconde phase, pour que le moulin de Nid d'Oie devienne un véritable lieu de ressources, d'information et de sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques.

Après l'acquisition du moulin en 2011, le cabinet d'architectes Rhizome (Rennes) a été retenu pour la maîtrise d'œuvre. Le 4 janvier 2013, le comité de pilotage a validé le projet architectural. Le permis de construire pour l'extension et la réhabilitation du site a été délivré le 14 mars 2014.

Le début d'année 2013 a été consacré à la réalisation d'une étude complémentaire de sols et à la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). Un marché de travaux, en procédure adaptée, a été lancé et le conseil syndical de l'EPTB du 29 octobre 2013 a retenu 14 entreprises. Les travaux commenceront en début d'année 2014.

L'opération globale (acquisition, études, maîtrise d'œuvre, travaux...) s'élève à environ 1,7 millions d'euros. Le coût de travaux est de 1 285 646 € HT.

Les départements de Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée financent les travaux en tant que membres du syndicat mixte, à hauteur d'un million d'euros.

Le Conseil général de la Loire-Atlantique, la Région des Pays de la Loire et le programme européen LEADER du Pays du Vignoble Nantais financent le projet. La Fondation du patrimoine, la Fondation Total, le groupe Picoty (économies d'énergie), l'Association de la Sèvre Nantaise et de ses Affluents, des particuliers, par le biais d'une souscription publique, aident également à la réalisation de l'opération. D'autres mécènes et financeurs ont également été contactés. La Ville de Clisson prévoit des aménagements de voirie sur la route qui dessert Nid d'Oie.

Un partenariat a été établi en 2013 avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de Loire-Atlantique et le Groupe Mammalogique Breton qui ont réalisé un inventaire de la faune (oiseaux, chauve-souris, mammifères...) sur le site de Nid d'Oie. Des conseils et préconisations de leur part permettront d'aménager des nichoirs, lieux d'accueil et d'hivernage à cette faune. Une concertation avec l'association Pour les Arts Graphiques en Vallée de Clisson qui animera bientôt le moulin à papier du Liveau à Gorges, site voisin de Nid d'Oie, a débuté en fin d'année 2013 afin d'établir un futur partenariat.

Budget 2013

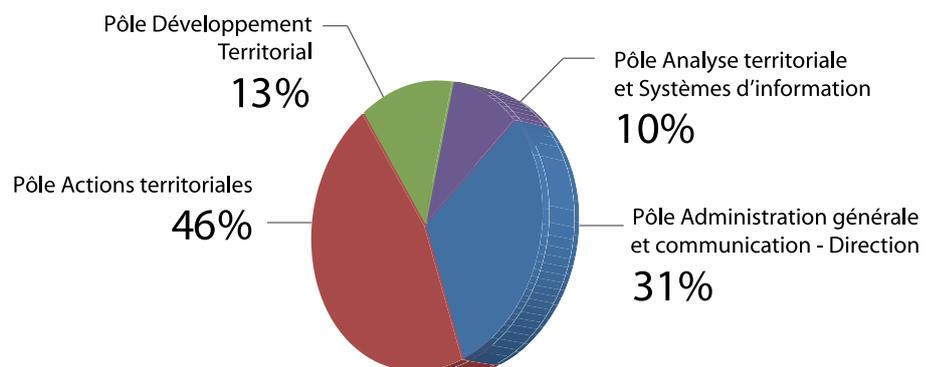
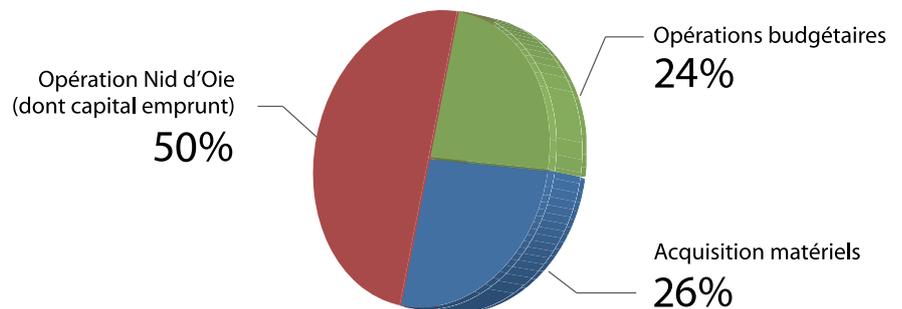
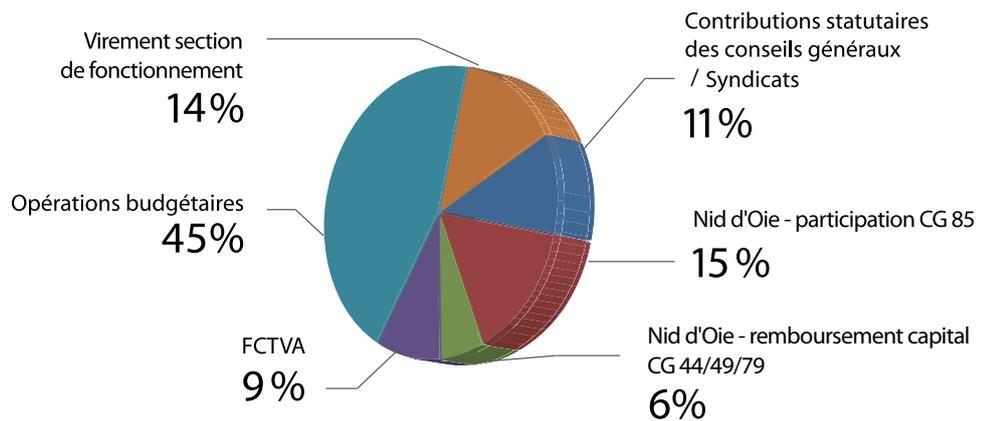
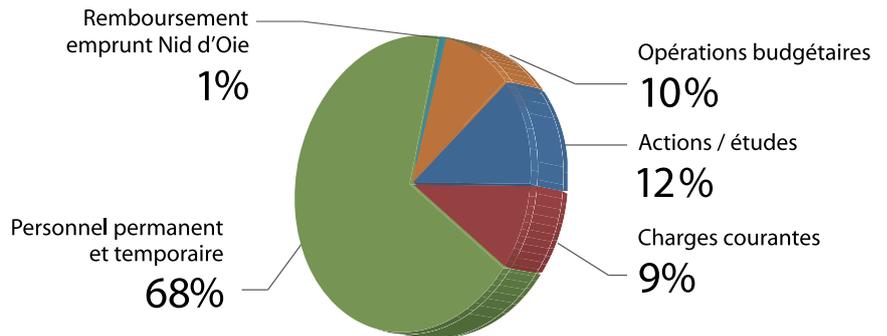
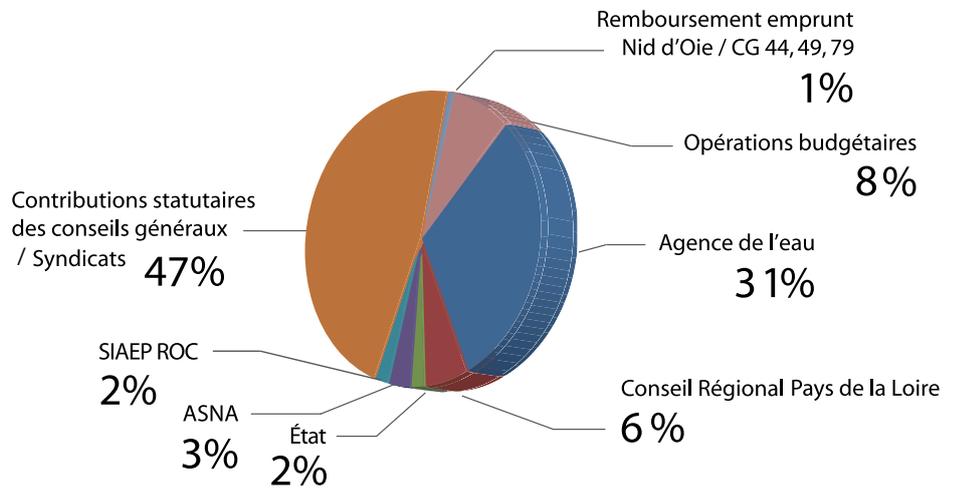
Recettes de fonctionnement
1 312 766 €

Dépenses de fonctionnement
1 304 166 €

Recettes d'investissement
157 186 €

Dépenses d'investissement
171 037 €

Dépenses de personnel
884 559 €



L'exécution du budget 2013, stable par rapport à 2012, se traduit par un montant total de dépenses de 1 475 203 €.

Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement, d'un montant de 1 312 766 € augmentent de 3 % par rapport à 2012.

Les contributions statutaires des départements membres de l'EPTB sont identiques depuis sept ans. Les syndicats de rivière, membres statutaires depuis la création du syndicat mixte EPTB Sèvre Nantaise, participent à hauteur de 74 460 €. Ces contributions représentent un peu plus des 2/5^{ème} des ressources financières.

L'EPTB a pu assurer ses missions et réaliser ses

actions grâce aux partenaires financiers extérieurs. L'agence de l'eau Loire-Bretagne, premier partenaire financier extérieur de l'EPTB, a ainsi versé 405 442 € d'aides. La Région des Pays de la Loire a permis de financer des actions à hauteur de 78 781 € dans le cadre des contrats régionaux de bassin versant 2008-2010 et 2012-2014. L'Etat, dans le cadre de l'équipe projet PAPI, a participé à hauteur de 23 160 €.

L'Association de la Sèvre Nantaise et de ses affluents, liée par une convention de partenariat, a apporté une contribution totale de 33 140 € pour le fonctionnement de l'association et le soutien aux actions de l'EPTB.

Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement, avec un montant de 1 304 166 € en 2013, augmentent de près de 3 % par rapport au budget 2012.

Les dépenses liées aux actions et études sont passées de 171 721 € en 2012 à 153 768 € en 2013. Le programme d'actions représente près de 12 % du budget avec notamment la poursuite de la révision du SAGE (59 880 €) concernant le lancement de l'assistance juridique, la poursuite de l'évaluation environnementale et l'impression des documents du SAGE. Les dépenses liées aux

milieux aquatiques s'élèvent à 54 345 € avec principalement la poursuite des indicateurs du CRE. L'année 2013 a aussi été marquée par la préparation de l'étude bilan des CRE et préparation du CTMA (14 088 €), la poursuite des prestations pédagogiques (3 243 €) et l'édition d'un guide pour le programme pédagogique (19 145 €).

68 % des dépenses sont consacrées au personnel. Les charges courantes de l'établissement représentent, quant à elles, près de 9 % du budget de fonctionnement (113 147 €). Ces charges sont en légère augmentation par rapport à l'exercice 2012.

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement

L'opération relative au futur siège de l'EPTB au moulin de Nid d'Oie à Clisson, s'est poursuivie avec l'avancement des études et de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 76 885 €. Les échéances liées à l'emprunt s'élèvent à 17 124 €, dont 9 000 € pour le remboursement du capital.

Les conseils généraux de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Deux-Sèvres ont également procédé au versement des échéances liées à cet

emprunt. Le conseil général de la Vendée a versé sa participation pour cette opération à hauteur de 23 177 €.

L'investissement courant, pour un montant de 45 083 €, concerne le remplacement de deux véhicules, l'acquisition de matériels informatiques et de logiciels. L'EPTB a sollicité les participations statutaires au titre de l'investissement auprès des départements et des syndicats membres à hauteur de 18 000 € pour l'exercice 2013. Le FCTVA a été encaissé pour un montant de 13 650 €.

Les dépenses de personnel

En 2013, les dépenses de personnel s'élèvent à 884 559 €, soit une augmentation de près de 7 % par rapport à 2012. L'EPTB emploie 16 agents permanents dont 6 techniciens de rivière. Le poste de chargée de mission patrimoine et coordinatrice pédagogique a été transféré au cours de l'année à l'EPTB Sèvre Nantaise en raison de la dissolution de l'Association de la Sèvre Nantaise et de ses Affluents au 31 décembre 2013. Une animatrice de bassin versant a également été recrutée. De plus, trois chargés de mission viennent cette année renforcer l'équipe pour l'appui technique lié aux milieux aquatiques pour le programme 2013 (1/2 temps), pour la réalisation de l'étude du bilan des

CRE et préparation du CTMA ainsi que pour l'étude relative au captage du Longeron. La mission sur les zones humides s'est achevée fin mars 2013. L'EPTB a bénéficié des aides de l'agence de l'eau, du conseil régional des Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) pour l'animation du SAGE, la coordination et la mise en œuvre du Contrat Restauration Entretien (CRE) et les missions d'études. L'état intervient dans le cadre du PAPI. Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région Ouest de Cholet (ROC) contribue financièrement au dossier relatif au captage du Longeron. Ces aides, d'un montant de 472 019 €, couvrent 53 % des charges de personnel.



La Sèvre Nantaise à Boussey (44) © Patrick TRECUL



Les collectivités
membres de l'EPTB :



Les syndicats
adhérents à l'EPTB :



Réalisé par l'EPTB IMPRIM'VERT® Papier PEFC

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SÈVRE NANTAISE
16, cours Bayard - CS 30035 - 85036 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél : 02 51 07 02 13 - mail : eptb@sevre-nantaise.com

www.sevre-nantaise.com